Montbéliard : deux ans ferme pour avoir tabassé un commandant de police

10/01/2013 à 21h35

Trois heures d'audience pour décortiquer 26 secondes… Trois heures pour tenter d'approcher la vérité. Savoir si Mohamed Ezzatri, aujourd'hui âgé de 23 ans, est bien celui qui a laissé sur le carreau Jean-Bernard Duffait, le 23 février 2009. « *Je n'ai rien fait* », soutient le jeune homme, constant dans cette posture depuis bientôt quatre ans.

Ce soir-là, la situation dérape en passage à tabac. Le commandant de police est en ville. Il assiste alors à une scène où deux garçons importunent des filles, en leur demandant des cigarettes. L'officier intervient. La suite aura des conséquences définitives sur sa vie.

> *Un homme le contourne et le frappe. Il tombe au sol. La pluie de coups redouble pendant 26 secondes. Son visage est en sang. Son œil est descendu d'un centimètre. À la barre, l'ex-policier (aujourd'hui à la retraite) parle de son infirmité permanente. De cette impossibilité à faire certains travaux parce que son œil gauche est toujours trois millimètres plus bas et plus enfoncé dans l'orbite. il parle de cette fin de carrière prématurée et contrainte. Et de ce quotidien, à jamais, invalidant suite à cette agression.*

(…) Le prévenu conteste. « *Si j'étais l'auteur, pourquoi aurais-je demandé à la juge d'instruction de visionner les images des vidéos ?* », interroge-t-il. Images, au demeurant, inexploitables. Le président lui répond à sa manière : « *Au début, vous avez nié être là. Puis vous y étiez et n'avez rien fait, puis vous avez donné le nom de Yacine R. Quand faut-il vous croire ?* »

Le parquet n’a pourtant décidé de poursuivre qu’un prévenu et de requérir à son encontre trois ans de prison dont un ferme. Me Dreyfus-Schmidt bondit : « *Franchement, je ne vois pas comment vous pourriez condamner mon client !* » Il se lance alors dans une interminable revue des auditions, jetant la lumière sur les incohérences quant à la couleur des vêtements, le gabarit de l’auteur. À son tour, il ouvre un contre-feu en désignant Yacine R., « un vrai méchant, lui ».
(…) Mohamed Ezzatri est reconnu coupable. Il est condamné à quatre ans de prison dont deux ferme ; il a déjà purgé quatre mois dans le cadre de la détention provisoire.
(…) Est Républicain